

Présentation Picardie Pass Rénovation pour site web collectivités partenaires



PICARDIE PASS RENOVATION

Vous êtes propriétaire ? Vos factures de chauffage sont élevées ? Votre logement, votre maison est mal isolé(e) ? Ce n'est plus une fatalité ! Vous pouvez faire appel à Picardie Pass Rénovation pour rénover votre logement et le rendre plus économe en énergie. Grâce à ce service 100% public initié par la Région Picardie, vous pouvez engager des travaux de rénovation énergétique conséquents et réduire de moitié vos consommations d'énergie.

Cliquez ici pour télécharger le flyer Picardie Pass Rénovation. [Lien : <http://www.pass-renovation.picardie.fr/wp-content/uploads/sites/11/2015/06/SPEE-depliant-particuliers.pdf>]

PICARDIE PASS RENOVATION, C'EST :

POUR QUI ?

Picardie Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, de logements individuels, sans conditions de ressources, quel que soit l'âge et le type d'habitation. Il concerne aussi les copropriétaires privés.

QUOI ?

Un accompagnement technique avant, pendant et après vos travaux

Vous êtes accompagné par des professionnels de la rénovation énergétique. Ceux-ci réaliseront le diagnostic énergétique approfondi de votre logement, le programme de travaux, la recherche des entreprises, le suivi du chantier, un accompagnement après travaux pendant 5 ans à raison d'une visite annuelle...; vous aurez l'esprit tranquille !

Une solution de financement qui ne déséquilibre pas votre budget familial

Picardie Pass Rénovation peut financer les travaux de rénovation que vous engagez. Vous remboursez par des mensualités équivalentes au montant des économies d'énergie que vous allez réaliser (pendant 15 à 25 ans). Votre logement gagnera en confort, et vous conserverez le même pouvoir d'achat.

POURQUOI ?

Plus de confort, une facture énergétique divisée par deux et un logement dont la valeur patrimoniale augmente. Le tout sans déséquilibrer votre budget familial.

PICARDIE PASS RENOVATION, C'EST :

- Des travaux de 40 000 euros environ par logement (isolation thermique, remplacement d'équipements, etc.)
- Un dispositif qui peut être cumulé avec les aides disponibles à la rénovation énergétique (Crédit d'impôt, aides de l'Anah,...)
- Des économies d'énergie après travaux de 50% en moyenne
- Des chantiers menés par des entreprises et des artisans locaux

POUR BENEFICIER DE PICARDIE PASS RENOVATION :

- remplissez la demande en ligne : cliquez ici [Lien : <http://www.pass-renovation.picardie.fr/comment-cela-fonctionne/>]
- ou contactez la Régie du Service Public de l'Efficacité énergétique en envoyant un email à contact@picardie-spee.fr ou en appelant le 0 800 02 60 80.

Un technicien prendra contact avec vous pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

A NOTER : l'offre de Picardie Pass Rénovation devient payante une fois le programme de travaux personnalisé accepté par le propriétaire, suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique du logement. La contribution est de 1 860 euros, étalée sur 15 ans ou acquittée en une seule fois, moyennant le versement d'un acompte de 300 euros minimum.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS : www.pass-renovation.picardie.fr